

DEMANDE D'AUTORISATION

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,

Je soussigné (e)⁽¹⁾ Debeaux Michel Vice President du Club Am Lisoise Croizat

ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3^{ème} catégorie à ⁽²⁾

à l'occasion de ⁽³⁾ Repas de Noël à La Salle Brassens

du 15-12-2022 à 9 heures
au 16-12-2022 à 9 heures

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 06-12-2022

Signature

Debeaux

ARRETE DU MAIRE

N° de l'arrêté : 512

Je soussignée G. GIRARD maire de Portes-lès-Valence.

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Arrête :

M. DEBEAUX Michel, Club A Croizat

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie

à La salle G. BRASSENS

à l'occasion du repas de Noël

du 15 Décembre 2022 à 9 heures 00

au 16 Décembre 2022 à 9 heures 00

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Portes-lès-Valence, le 06 Décembre 2022

Le Maire,



(1) Nom, prénom, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif